



Mairie - 10 Place de l'Eglise  
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

☎ 02.38.35.86.57

✉ [mairie@beaulieu-sur-loire.fr](mailto:mairie@beaulieu-sur-loire.fr)

[www.beaulieu-sur-loire.fr](http://www.beaulieu-sur-loire.fr)

## COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL

### Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le neuf AVRIL à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents :

HECQUET Jacky, SIGNORET Yannis, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, LEMAIRE Emmanuel, PRUVOST Isabelle, FOTI Stéphane, BROUSSE Auriane, RAGU Guillaume, CABON Stéphanie, LEYOUR Martial, HAUTIN Bertrand, BELLEIL Camille, DEBERNE Florent, ROBIN Nathalie, LECLERCQ Marie-Christine, BONNEFONT Francis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : DESROCHERS Brenda, MORIN Didier

Absents :

Excusés :

Madame BELLEIL Camille a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation	
02 Avril 2026	
Date d'affichage	
03 avril 2026	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Votants	19

#### Objet : Convention de gestion en flux pour logements sociaux- France Loire.

La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) a acté un nouveau mode de gestion des réservations dans le logement social :

- Jusqu'à fin 2023, les réservations sont réalisées en stock : chaque logement rattaché à un réservataire est identifié à l'adresse, lors de la rotation de ce logement, il est mis à disposition du réservataire identifié initialement.
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les réservations seront réalisées en flux : elles porteront sur un volume annuel de logements à attribuer défini avec chaque réservataire.

La loi prévoit que 20% des logements qui se libèrent soient réservés aux communes en contrepartie des emprunts antérieurs.

Les bailleurs sociaux doivent se mettre en conformité en signant une convention de réservation en flux avec chaque réservataire.

Cette convention proposera une gestion déléguée des réservations.

France LOIRE informera numériquement la commune qu'un bien, venant de se libérer, est ciblé sur son contingent. La commune confiera à France Loire le soin de désigner des candidats issus du Système National d'Enregistrement, et de procéder à l'instruction complète des candidatures. Par la suite, le Maire de la commune de Beaulieu-sur-Loire, ou son représentant, sera convié aux Commissions d'Attributions des Logements.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal un représentant à ces commissions.

Madame Isabelle BERTRAND se porte volontaire.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **Décide** de confier la gestion déléguée des réservations en flux à France Loire pour 20% des logements libérés sur sa commune, conformément à la Loi Elan et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.
- **Désigne** Madame Isabelle BERTRAND comme membre de la commission d'attribution des logements auprès de France Loire.

La secrétaire de Séance

Camille BELLEIL

Le Maire,

Jacky HECQUET

